

UN ÉTÉ À ROISSY

5 semaines de vacances
à la plage de Roissy-en-France.

PROGRAMME



Du 7 juillet au 8 août 2021
Boulodrome du complexe sportif

Du mardi au dimanche : de 14 h à 19 h 30

Nocturne : "Les soirées du samedi soir"

Soirée de clôture le samedi 7 août



Mairie de
Roissy-en-France



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE I

Le site restera fermé et strictement interdit à toute personne inconnue du service en dehors des horaires d'ouverture d'un été à Roissy.

La municipalité se réserve le droit de fermer le site si elle le juge nécessaire.

ARTICLE II

L'accès à l'aire de détente se fera exclusivement depuis le square de la Concorde. Les autres accès seront fermés à cette occasion. Le filtrage du public à son arrivée sur le lieu sera effectué de la manière suivante :

- Le filtrage des accès piétons sur le site sera assuré par les agents de sécurité de la société M2S ou, à défaut par les agents municipaux.
- Un contrôle visuel des sacs sera pratiqué par l'agent de sécurité.
- L'accès est réservé uniquement aux Roissiens munis d'un bracelet "Un Été à Roissy" de couleur vert, aucune dérogation ne sera possible.
- Un lavage des mains est obligatoire au gel hydro alcoolique prévu à cet effet avant l'entrée sur le site.
- La distanciation sociale devra être appliquée.
- L'accès au site sera interdit aux personnes présentant des signes respiratoire ou digestif.
- Toutes personnes accédant au site est invité à respecter les gestes barrières pour éviter une transmission interindividuelle.
- Les masques jetables sont à éliminer dans les poubelles disposées sur le site et ne doivent en aucun cas être jetés au sol.

Toute personne qui refusera de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès.

Une tenue adaptée (monokini interdit) et un comportement décent sont exigés sur le site.

En cas de vol de vêtements ou effets personnels, la municipalité décline toute responsabilité.

Les enfants de moins de 5 ans devront être accompagnés d'une personne de plus de 12 ans.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur le site.

Il est interdit d'abandonner des reliefs d'aliments.

ARTICLE III

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le site en dehors des soirées organisées par la commune.

ARTICLE IV

Accès à l'espace aquatique

Plateforme des jets d'eau :

- Les enfants de moins de 4 ans devront être accompagnés d'un adulte sur la plateforme de jets d'eau.
- Les enfants de 4 à 6 ans peuvent accéder à la plateforme aquatique non accompagné, mais sous la surveillance d'un adulte en dehors de celle-ci.
- Les enfants de 6 à 10 ans auront un accès libre sur la plateforme de jets d'eau.

L'accès ne pourra se faire qu'en présence d'un surveillant.

Le nombre de personnes autorisées sur la plateforme de jet d'eau est limité à 25. En cas d'affluence, l'activité sera limitée à 20 mn par vacation. Le nombre d'usagers en simultané sera limité à 25 et laissé à l'appréciation du surveillant en fonction des activités et du public.

Bassin :

- Les enfants d'âge maternelles doivent être accompagné et surveillé obligatoirement par un adulte de 18 ans et plus
- Les enfants d'âge élémentaires doivent être accompagné et surveillé par un adulte de 16 ans et plus
- À partir du collège l'enfant peut se rendre seul sur la structure.

Avant de pénétrer dans l'espace aquatique, les usagers doivent obligatoirement prendre une douche et se savonner dans le vestiaire prévu à cet effet. Les usagers devront passer par le pédiluve et se laver les mains au gel hydro alcoolique prévu à cet effet.

Les usagers ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, la tenue de bain obligatoire pour tous est le maillot de bain une ou deux pièces propre et uniquement réservé à l'usage de la baignade. Sont

donc strictement interdits : caleçon, short cycliste, boxer long, pantalons de toutes longueurs, jupe, robe, paréo, string, tee-shirt, sous-vêtements, combinaisons intégrales.

Le short de bain propre est toléré.

Le tee-shirt de bain (matière lycra) est toléré pour la baignade des enfants.

Une dérogation pourra être accordée aux accueils de loisirs de la commune par le surveillant, quant au tee-shirt en coton.

Il est formellement interdit de :

- Manger et boire - Fumer - Mâcher du chewing-gum sauf sur les aires de détente et de repos de plein air - Cracher - Pousser les autres - Porter des chaussures quelle qu'elles soient.

Les enfants en bas âge devront impérativement porter une couche spéciale baignade

L'accès aux zones réservées aux usagers de la plateforme aquatique est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

Accès au terrain de sable

Le terrain sera utilisé par l'organisation pour des animations. En dehors de ces créneaux, l'accès sera libre.

Il est formellement interdit de :

- Jeter du sable - Fumer - Perturber une activité organisée - Se livrer à des jeux dangereux - Manger et boire.

Accès aux différents espaces du site

Chaque personne doit obligatoirement se laver les mains au gel hydro alcoolique prévu à cet effet, avant chaque utilisation des espaces sable, jeux, enfants, barbecue et café de la plage.

ARTICLE V

Il est interdit de fumer dans les zones d'aires collectives de jeux

ARTICLE VI

Plan d'organisation des sauvetages et des secours (P.O.S.S).

Les usagers sont tenus de prendre connaissance et de respecter le plan d'organisation de la surveillance et des secours affiché sur le site ainsi que de se conformer, en cas d'accident, aux directives des maîtres-nageurs sauveteur.

ARTICLE VII

Tout dommage causé aux installations sera réparé par la municipalité aux frais des responsables. En cas de refus de paiement, la municipalité demandera le remboursement des frais engagés par la voie judiciaire.

Tout usager doit obéir aux consignes qui peuvent lui être données par le personnel de surveillance.

Dès l'annonce de la fin de la séance publique, les usagers doivent évacuer rapidement les lieux.

Les usagers sont responsables des accidents corporels ou matériels qu'ils occasionnent directement ou provoquent par leur comportement, et des conséquences que cela peut entraîner tant pour eux-mêmes que pour les autres personnes. Ils doivent donc, à cet effet, être couverts par une assurance Responsabilité civile personnelle.

ARTICLE VIII

Tout usager qui, par son attitude (bagarres, menaces envers le personnel ou le public, gênes pour les autres usagers,...), ira à l'encontre de la bonne marche de l'établissement, sera prié de quitter immédiatement les lieux.

Le personnel municipal est mandaté par le Maire pour faire appliquer et respecter le présent règlement. Le personnel disposera pour cela de l'aide de caméras de vidéo protection.

ARTICLE IX

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE X

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Directeur de la police municipale intercommunale, Monsieur le Chef de la police municipale locale et Monsieur le Chef du centre de secours de Roissy-en-France.



À l'issue de la crise sanitaire que nous espérons définitivement derrière nous et qui appelle encore à la plus grande prudence pendant les prochaines semaines, la municipalité a souhaité proposer aux Roisséennes et Roisséens un espace et un temps dédiés à la détente.

Le désormais traditionnel événement "Un Été à Roissy" vous est proposé cette année encore pour une période étendue à 5 semaines.

Pour garantir la sécurité de tous pendant ces moments de convivialité, nous devons faire preuve de solidarité et de responsabilité en respectant les gestes barrières et consignes en évolution perpétuelle.

Ainsi, vous pourrez profiter des installations, des soirées à thème et des animations pour vous détendre et vous évader, que ce soit après votre journée de travail, le week-end ou encore les après-midi si vous n'avez pas la possibilité de partir en vacances.

N'hésitez pas à vous arrêter au café de la plage, pour vous désaltérer en profitant pleinement du beau temps et du site.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été dans notre village.

Michel THOMAS

Maire de Roissy-en-France



L'été à Roissy, édition 2021, c'est parti !

Cette année, l'ouverture de la plage est avancée. C'est le 7 juillet que les vacances à la plage de Roissy commencent sur l'espace du boulodrome.

Pendant 5 semaines, petits et grands profiteront des nombreuses activités estivales proposées par une incroyable équipe d'animation.

Les habituelles rencontres sportives : foot, beach-volley et autres activités d'équipe seront pratiquées sur le grand terrain de sable.

Amusement et rafraîchissement garantis sur l'espace aquatique composé d'une plateforme de jets d'eau et d'un bassin de 5 x 11 m.

Les samedis soirs : place aux animations musicales et aux soirées à thèmes en famille ou entre amis.

Le service jeunesse ne manquera pas d'organiser sa traditionnelle soirée cinéma de plein air, à savourer les pieds dans le sable.

Le bar de la plage, à vos côtés pendant toute la saison pour vous proposer glaces, boissons, crêpes et autres gourmandises.

Les équipes du service des sports, de la vie locale et du service jeunesse sont là pour vous offrir un été détente et sportif dans une ambiance conviviale.

Profitez tous d'un bel été à Roissy !

Valérie REDOUTÉ

Adjointe au Maire

Chargée de la Vie Locale, des Commémorations, du Comité des Fêtes, du Comité du Jumelage, des Associations et des Médailleurs

PROTOCOLE SANITAIRE

L'accès au site est réservé aux Roisséens munis d'un bracelet. Les bracelets ont été distribués lors des permanences des chèques-vacances, ou à défaut, il faudra se présenter au service de la vie locale muni d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité pour les récupérer. Un seul bracelet par membre de la famille sera distribué pour la durée d'*Un Été à Roissy* du 7 juillet au 8 août.



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



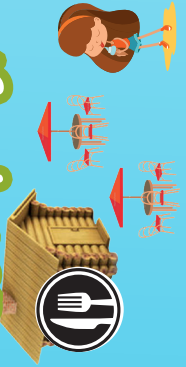
Utiliser un mouchoir à usage unique



Porter un masque jetable quand on est malade

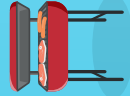


Le Café de la plage



Espace barbecue

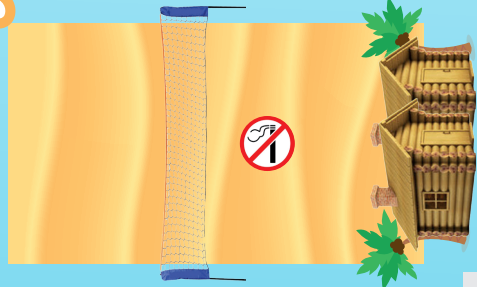
Halle multisports



Espace jeux



Anim'Plage

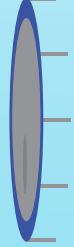


Chalet

d'accueil



Espace enfants



Bassin



Jet d'eau



Nombreuses animations !

**JEUX DE PLAGE
ET JEUX D'EAU**

ACTIVITÉS SPORTIVES

Beach Soccer, Beach Volley, Beach Tennis,
Rugby Touch, Baby-foot, Billard, Baby Ping
Pong, Pétanque, Tennis de table, Turnball,
Speedminton, Frescobol, Tchoukball...

**ANIMATIONS
SURPRISES !**

SOIRÉES

avec concerts, repas à thème et animations
(pensez à réserver votre repas)
Tous les samedis

DANSES DE L'ÉTÉ

**ACTIVITÉS
MANUELLES**

LE CAFÉ DE LA PLAGE
Crêpes, glaces, gaufres, boissons...

LES BOOMS DU MERCREDI
de 17h à 18h pour les enfants de 3 à 10 ans.

**ESPACE
ENFANTS**

**PLATEFORME
AQUATIQUE**

Consultez la programmation sur place.

À ne pas manquer !

MARDI 13 JUILLET
Tir du feu d'artifice à 22 h 45

Restauration sur place tenue par les sapeurs-pompiers.

Apéro offert par le Comité des fêtes.

Bal • Retraite aux flambeaux • Kermesse

LES BOOMS DU MERCREDI DE 17 H À 18 H

Réservées aux enfants de 3 à 10 ans.

LES WEEK-ENDS EN FAMILLE

Chaque week-end, une nouvelle aire de jeux géante surprise, pour grands et petits, et des animations sont proposées par nos animateurs :

11 JUILLET

CHASSE AUX TRÉSORS

Foot Balistique

Diffusion de la finale de l'euro



18 JUILLET

TRIATHLON DE L'ÉTÉ

25 JUILLET
PRINT FLAG

Soit le 1^{er} à récupérer le drapeau de l'autre équipe avant d'être recouvert de peinture.

1^{ER} AOÛT
BIENVENUE
AU FARWEST

8 AOÛT
OLYMPIADES
WARRIOR
FAMILLE

Port du masque fortement recommandé.

LES SOIRÉES DU SAMEDI SOIR

À partir de 19 h, soirée à thème avec repas*, animations et soirées dansantes.

Les barbecues restent à votre disposition.

10 JUILLET
RETOUR VERS
LE PASSE

17 JUILLET
SOIRÉE GINGETTE

24 JUILLET
NUIT DU CINEMA

- Vic le Viking
- Dora et la Cité perdue

31 JUILLET
SOIRÉE ORIENTALE

7 AOÛT
SOIRÉE
CHIEN'CHOC

Clôture

* Repas sur réservation auprès du Café de la plage.
Adultes : 9 €, enfants : 5 €.

Port du masque fortement recommandé.

Dans le cadre d'Un Été à Roissy.

"CONTE DE LA NATURE" "DUO À QUATRE MAINS"

ATELIERS ET SPECTACLES BILINGUES

» LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE «

» INITIATION AUX MOTS-SIGNES «



Conte de la nature

Dimanches 11 et 18 juillet à 15 h

Atelier interactif : 30 min / Spectacle : 50 min / Tout public, dès 5 ans

Duo à quatre mains

Dimanches 25 juillet et 1^{er} août à 15 h

Atelier interactif : 30 min / Spectacle : 30 min / Tout public, dès 3 ans

Au boulodrome du complexe sportif

BRONNES VACANCES !

